



Nancy, le 29 janvier 2021

COMPTE RENDU AUDIO CONFERENCE du 29 janvier 2021

Situation sanitaire en chiffres dans le département : 433 hospitalisations au 28 janvier, 59 réanimations, 249 sur 100 000 taux d'incidence, 7,6% de taux de positivité. 70% de taux d'occupation de lits. Situation stable mais toujours préoccupante.

Sur la Direction la situation est maîtrisée: un cas positif d'origine familiale recensé à Longwy, un cas positif également au Centre de Contact de Nancy.

Au national, les cas recensés sont en augmentation.

Rappel des règles de distanciation sociale et respect des gestes barrières.

Le protocole sanitaire aurait évolué pour les lieux de restauration collective : une jauge accrue en matière d'occupation de l'espace. On est en attente des consignes nationales qui devraient tomber en cours de semaine prochaine.

En ce qui concerne les masques en tissus, il n'y a pas de sujet. Les masques fournis sont de qualité.

Taux de télétravail : 30 et 33 %. Il faut maintenir ce taux voir faire mieux car le télétravail s'impose.

Le nouveau protocole et le taux d'équipement seront examinés au prochain CTL.

Il n'y a plus de convention annuelle ni d'échéance. Nous ne sommes plus dans un dispositif perenne. Durant la période COVID, le dispositif a été assoupli.

Si confinement établi : quid des agents n'étant pas placé en télétravail ? De l'accueil ? Plusieurs scenarii possibles, tout est ouvert. On attend les directives gouvernementales... on s'adaptera en fonction du calendrier et des impératifs relevant des missions (campagne impôt sur le revenu par exemple). Le PCA sera différent. On sera en logique de fermeture des accueils, voir d'accueil sur rendez-vous. Le télétravail sera poussé à fond. Le présentiel serait réduit.

500 PC portables pour la DDFIP: 440 configurés pour le télétravail, 60 sont pour le moment réservés à la formation pour ROC-SP jusqu'à fin février. Ces 60 portables seront redéployés sur les SIP. Actuellement une quinzaine d'agents sont en attente de postes en télétravail.

Pas de nouvelles dotations prévues pour le moment. Pour info, environ 1500 postes par semaine sont fournis à la DGFIP.

Fonds de solidarité : un taux de fraude important a été décelé. Quelles sont les consignes du 54 en la matière ?

Le formulaire de décembre a été mis en ligne le 15 janvier dernier. 500000 demandes en 10 jours. Le montant des aides (maximum 200000 euros) a été augmentée, les contrôles renforcés (contrôle de légitimité « a priori ou a posteriori » des demandes). Ces contrôles « manuels » sont effectués par la DGE et par les services locaux : le PCE dans le 54. Pour info : 4 milliards en novembre, pour le moment 2,5 milliards comptabilisés pour décembre au national. La dimension contrôle va donc être mobilisée. On attend les éléments de cadrage.

Basculement de ROC-SP en cas de confinement strict : le recouvrement forcé ne sera pas la priorité. Il ne devrait pas y avoir de difficultés. D'après les premiers retours des formateurs : les agents prennent assez facilement en main l'application. Il n'y a donc pas de raison particulière à s'inquiéter.

Sécurisation de l'accès à la Cité (chutes de grilles de toit d'un bâtiment occupé par l'armée suite aux dernières chutes de neige) : contact a été pris pour résolution du problème. Résolution ???? Il est urgent d'attendre le retour des hirondelles ...

Audio Covid Secrétariat général du 28 janvier : en attendant la suite ...

Une audioconférence ministérielle s'est tenue aujourd'hui sous la houlette de la Secrétaire Générale du Ministère. Nous sommes entre deux eaux, dans l'attente de la décision gouvernementale sur la décision de reconfinement et la prise de parole ministérielle (B. Lemaire) qui interviendra mardi prochain.

La principale « actu » concrète concerne la nouvelle réglementation sanitaire prévue par le décret N° 2021/76 en date du 27 janvier 2021.

LES ÉVOLUTIONS DE LA RÉGLEMENTATION SANITAIRE DE CRISE

- masques :

Dans les services, seuls les masques de type 1 doivent être employés. Les masques « artisanaux » sont désormais prohibés. Bercy assure que les masques qui ont été livrés sont de type 1.

Une nouvelle commande sera ventilée dans les services au mois de mars (la logistique sera assurée par les préfetures).

- en cas d'absence de port du masque (lieux clos) :

1°) la surface minimale par agent est portée à 8 m²,

2°) la distanciation minimale doit être de 2 m.

Solidaires Finances a, à nouveau, démontré, dans ce cadre, que si le port du masque était effectif, rien n'empêchait d'organiser les HMI. Mais la SG nous a déclaré qu'elle renvoyait la décision au niveau du Ministre O. Dussopt et de la DGAFP.

- restauration collective :

Les règles vont être fortement durcies (exemple : pas de plus de 4 en groupe). La régulation sera également renforcée. Au global, la jauge d'accueil devrait être réduite de moitié.

Toutes les mesures concernées seront d'application à compter de lundi prochain.

S'agissant des autres grands sujets, la Secrétaire générale est intervenue sur les points suivants :

- **télétravail** : les agentes et les agents qui peuvent bénéficier du télétravail doivent pouvoir le faire sur 5 jours. Mais quand on voit les chiffres moyens, dire qu'il y a des marges de progrès est un doux

euphémisme...

- **campagne de vaccination** : RAS pour l'instant. Au vu des derniers développements sur le vaccin Astra Zeneca, on peut nourrir les pires craintes...

Solidaires Finances a tenu, en préalable, à évoquer les pistes en cas de reconfinement.

Pour Bercy et sa SG, il est difficile de répondre car on ne connaît pas encore la décision qui sera prise et notamment les modalités pratiques du reconfinement qui se profile. Toutefois, il nous a été dit que les modalités mises en place à l'occasion du confinement de mars – avril seraient remises en place, selon les décisions politiques prises. Ce serait notamment le cas des ASA gardes d'enfants (si fermeture des établissements scolaires) et de la prise en charge des frais de restauration (si fermeture des restaurants administratifs)

Solidaires Finances a également insisté sur les points suivants :

- **le télétravail doit être avant tout un choix.** Par contre, si l'agent ou l'agente le demande, l'administration ne peut le refuser sans motif vraiment impérieux. Il appartiendra également à l'Etat de prendre en compte les frais engendrés pour les agent.es. Nous précisons également que le télétravail n'est pas vraiment compatible avec la garde d'enfants. Sur ce sujet, il faudra également éviter toute mauvaise manière, à l'instar du « vol » de congé perpétré durant le premier confinement. Enfin, il faut également être vigilant par rapport aux situations d'isolement.

- l'administration, face **au couvre-feu**, ne peut maintenir les règles normales en termes de temps et horaires de travail (banalisation de la journée de travail). Mais Bercy semble plus que frileux sur ce point.

- les **CHSCT** doivent être rapidement réunis par rapport aux évolutions de la situation.

- une prise en charge en matière de restauration doit être prévue, notamment en raison du nouveau décret indiqué ci-dessus.

Sur ce point, la réponse a un peu viré au sketch sur les lourdeurs de l'Etat. En effet, il ne faut rien moins qu'un cadre interministériel pour répondre à cette demande. Autant dire qu'on n'est pas sorti de l'auberge... ce qui est un comble pour un problème de restauration (et un jeu de mots laborieux, un !!!).

En conclusion ...

Bon, ben,... on attend en fait, pour être clair.

Il n'en demeure pas moins une impression d'absence d'agilité (pour reprendre un terme à la mode). A notre sens, c'est même parfois un besoin de radicalité qui se fait jour. Il est évident que la situation n'est pas facile, que les évolutions sont incertaines et que la baguette magique n'est pas prévue dans la dotation fonctionnelle des cadres de haut rang. Mais le moindre sujet semble d'une lourdeur incommensurable. A chaque fois, il faut un encadrement réglementaire, mode ceinture et bretelles. On ne peut pas nous répondre, car il faut voir la Fonction Publique, ou alors c'est un ministre qui nous répondra quand ce dernier en aura le temps... Ou alors, on nous jette un subordonné en pâture. A ce dernier d'essayer de nous convaincre avec plus ou moins de maîtrise... Sans se lancer dans une étude des rouages de l'Etat, on voit un peu dans la période pourquoi l'Etat paraît parfois si désemparé, face à une crise d'une telle ampleur.

Publication : 28 janvier 2021